AR Prefecture
047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	147

Date de convocation : 06/03/2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le treize mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n°25_005_C

Étaient présents :

Objet de la délibération : Modification des délégations de compétence du Comité relative aux demandes de subvention

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :
Mesdames, Messieurs :
- Françoise LABORDE, 1ère Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2ème Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3ème Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4ème Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5ème Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6ème Vice-Président (Castillonnès)
- Pierre IMBERT, 7ème Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8ème Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :
Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christian GIRARDI et Christophe MÊLON (Aiguillon), Didier CARREGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Alain BARAT (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Nicole GÉRION (Cahuzac), Bernard GIROU (Cancon), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot),

AR Prefecture
047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

Philipe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont Dessous), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Chantal GILLES (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Michel PONTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernarc), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Michel REY (Masquières), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jacques CHAPOLARD (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDOUX (Monbahus), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Tino ROSSI (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Isabelle TEULIERE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Marie-Christine LECOCQ (Saint-Barthélémy-d'Agenais), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas),

AR Prefecture
047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Emmanuel VIGO (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombebœuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Alain DALLA MARIA (Villeton) et Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :
Messieurs Pierre PRUNET (suppléant à Bourgougnague), Hervé COSTALONGA (suppléant à Seyches).

Étaient absents ou excusés :
Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Marielle BREUIL (Bazens), Damien LELAURAIN et Pascal MOURGUES (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET et Véronique PITTON (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espiens), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Philippe CHIBOUT (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRE (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard),

AR Prefecture
047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

Yoann KEMPEN (Moulinet), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUÉE (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Antoine MILANES (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martaillac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Jannick CAZETTE (Salles), Laurent MERCIER (Savignac de Duras), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO

AR Prefecture
047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 25_005_C

Objet : Modification des délégations de compétence du Comité relative aux demandes de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 5211-10 du CGCT, le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1er janvier 2023 ;

Madame la Présidente expose les faits suivants :

Selon la délibération n°21_064_C du 25 novembre 2021, le Comité syndical a délégué une partie de ses attributions aux membres du Bureau et notamment l'approbation des plans de financement pour travaux, subventions et demandes de participation.
Ces demandes de financements sont souvent peu précises et doivent être régulièrement réactualisées notamment avec les montants réels à solliciter et ne peuvent être déposées qu'une fois que le Bureau s'est prononcé (1 fois par trimestre en moyenne).
De plus, dans le cas des appels à projets lancés par l'Agence de l'Eau, il est nécessaire d'avoir une grande réactivité pour déposer les demandes de subventions. En effet, les délais étant souvent très courts, il est important de pouvoir transmettre les dossiers le plus rapidement possible.

Il a été proposé au Comité de modifier la délibération afin de déléguer cette compétence à la Présidente en cas de demande concernant le territoire EAU47 et/ou aux Vice-Présidents pour chaque territoire concerné.

Sur Proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical :

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de confier à Madame la Présidente et/ou aux Vice-présidents, jusqu'à la fin du présent mandat, délégation la partie des attributions du Comité Syndical relative à l'approbation des plans de financement pour travaux, subventions et demandes de participation, selon le tableau annexé ;

PRÉCISE que conformément à l'article L.5211-10 du CGTC la Présidente rendra compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion ;

PRÉCISE qu'en cas d'empêchement de Madame la Présidente, les décisions à prendre dans les matières déléguées reviendront aux Vice-Présidents de chaque territoire ou de plein droit au Comité Syndical ;

AR Prefecture

047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

PRÉCISE que cette délibération **modifie la délibération n°21_064_C du 25 novembre 2021** ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Julie CASTILLO

AR Prefecture
047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 25_005_C du 13 mars 2025
LES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ

DOMAINE DE COMPÉTENCE	Délégataire	Réf. CGCT	SUBDÉLÉGATION Délégataire	Réf. CGCT
Affaires juridiques et contentieux :				
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	**VP dans l'ordre du tableau"**, en cas d'empêchement de la Présidente	L.5211-09
Ester en justice en demande comme en défense et exercer toute voie de recours				
Régler les conséquences dommageables des accidents (agents et véhicules)				
Rémunérations et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts				
Protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige				
Adhésion aux associations				
Conclusion et louage de choses > 12 ans				
Aliénation de gré à gré de biens mobiliers < 4.600 euros				
Régler les conséquences d'une erreur des services				
Comptabilité et finances :				
Réduction ou annulation de créance > 800 €	**BUREAU**	L.5211-10	SANS OBJET	/
Admission en non-valeurs des factures irrécouvrables				
Dégrèvement (état annuel, exceptionnels)				
Plans de financement pour travaux, subventions et demandes de participations	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	**VP dans l'ordre du tableau"**, en cas d'empêchement de la Présidente	L.5211-09
Emprunts	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	SANS OBJET	/
Opérations de gestion de dette et de trésorerie				
Institution et modification d'une régie d'avances et de recettes				
Réduction/annulation de créance <800€		L.5211-10	**Vice-Président « Finances »**	L.5211-09
Marchés publics :				
Marchés publics formalisés et modifications en cours de marchés (avenants)	**BUREAU**	L.5211-10	SANS OBJET	
Marchés à procédure adaptée y compris les groupements de commande et modifications en cours de marchés (avenants)	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	**Vice-Président Territorial concerné**	L.5211-09
Environnement / Technique :				
Conventions de dépotage des matières de vidanges	**BUREAU**	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conventions pour compostage de boues des stations d'épuration				
Conventions spéciales de déversement des effluents industriels dans le réseau AC				
Dérogation au délai de raccordement assainissement et sur l'application de la redevance d'assainissement pour les propriétaires d'habitations disposant d'une filière d'ANC conforme > 5 ans et < 10ans				
Conventions techniques et financières avec tiers pour le financement d'équipements importants				

AR Prefecture
047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

DOMAINE DE COMPÉTENCE	Délégataire	Réf. CGCT	SUBDÉLÉGATION Délégataire	Réf. CGCT
Passation des conventions d'épandage	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	**Vice-Présidents Territoriaux** sur leur Territoire	L.5211-09
Passation de toute convention nécessaire à la réalisation des opérations techniques, dans la limite des sommes prévues au budget				
Financement des extensions de réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement dans le cadre d'opération d'urbanisme, dans la limite des règles et principes adoptés par le comité syndical.				
Participation financière des communes ou opérateurs privés dans le cadre de création ou d'extension de réseaux hors branchements et d'ouvrages ou équipements d'AEP et/ou d'assainissement réalisés à leur demande, dans la limite des règles et principes adoptés par le comité syndical.				
Prise en charge par les tiers des surcoûts dus à une adaptation, à leur demande, des travaux effectués sur des canalisations pour les besoins du Syndicat				
Dérogation au délai de raccordement assainissement < 5 ans				
Affaires foncières				
Approbation projet / zonage AC et lancement enquête publique	**BUREAU**	L.5211-10	SANS OBJET	/
Occupation du domaine public d'Eau47 par des antennes-relais : définition des modalités (modèle convention) et des tarifs				
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux > 800 €				
Échanges de parcelles et actes subséquents	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	**Vice-Présidents Territoriaux** sur leur Territoire	L.5211-09
Acquisitions et cessions foncières (actes sous seing privé et authentiques)				
Notification du montant des offres du Syndicat aux expropriés et réponse à leurs demandes				
Passage en terrain privé				
Servitudes de passage				
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux dans la limite de 800 €				
Passation des actes liés aux affaires foncières courantes				
Passation et signature des conventions d'occupation des réservoirs d'eau par des antennes à la demande des opérateurs sous réserve de l'avis préalable de la commune et dans le respect des modalités définies par le Bureau				
Intégration et/ ou retrait de réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement dans le patrimoine syndical				
Occupation du domaine public (routier, fluvial, ferroviaire) par des ouvrages et réseaux d'Eau47 : déplacement de réseaux, mises à la côte des équipements …etc notamment à la demande des collectivités gestionnaires de voiries et de réseaux routiers				
Conventions diverses :				
Subventions, participations, contrats et conventions (F.S.L., CDG …) nécessaires au fonctionnement courant du Syndicat, <15 k€ TTC (conventions autres que celles dédiées aux VP Territoriaux)	**BUREAU**	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conventions de vente et d'achat d'eau en gros				
Conventions d'échanges d'abonnés				
Passation des Conventions d'utilisation de bornes monétiques de puisage d'eau potable	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	**Vice-Présidents Territoriaux** sur leur Territoire	L.5211-09
Versement des fonds aux Associations dans la limite de l'avis émis par la commission thématique « solidarité »	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	**Vice-Président « Solidarité Eau »**	L.5211-09

AR Prefecture

047-254702491-20250313-25_005_C-DE
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

Gestion du personnel :

État des effectifs pour les emplois de titulaires (créations, suppressions et transformations de postes y compris emplois fonctionnels)	**BUREAU**	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conditions d'octroi du régime indemnitaire				
Conventions de mise à disposition de divers personnels des Communes membres vers Eau47				
Gestion des affaires courantes RH (prévoyance, assurance, etc)				
Règles de prise en charge des frais réels d'hébergement en mission, dans la limite suivante : - communes ≥ 200 000 ha et métropole du Grand Paris : 90 euros / nuitée - communes ≤200 000 ha : 70 euros / nuitée - ville de Paris : 110 euros / nuitée	**PRÉSIDENT**	L.5211-10	**VP « Personnel »** en cas d'empêchement de la Présidente	L.5211-09
Création de postes de contractuels de droit public et de droit privé				
Conventions de mise à disposition du personnel (missions accompagnement et expertise)			**VP dans l'ordre du tableau**, en cas d'empêchement de la Présidente	/